

COLBAC  
2, rue Jeanne Jugan  
34 500 Béziers  
[colbac.beziers@gmail.com](mailto:colbac.beziers@gmail.com)  
06.48.25.64.91



À Madame Emmanuelle Ménard  
Permanence parlementaire  
18, rue d'Estienne d'Orves  
34 500 Béziers

Béziers, le 6 janvier 2021

Madame la Députée,

Notre association COLBAC, Comité de liaison pour l'abolition de la corrida, souhaite réagir aux propos que vous avez tenus sur la corrida, lors d'une interview accordée à France Bleu Hérault, le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- Vous défendez la corrida que vous dites avoir appris à aimer avec le temps. Vous mettez en avant la beauté du spectacle, lequel ne peut se résumer, selon vous, à la mort de l'animal.

Minimiser la mort du taureau au cours d'une corrida n'est pas intellectuellement honnête car le sacrifice de l'animal est la finalité du spectacle. Il est surtout la cause de l'indignation et du rejet massif que suscite la corrida : 80% des Français considèrent que le supplice et la mise à mort d'un animal, comme dans une corrida, ne peuvent plus être considérés comme un spectacle <sup>1</sup>. L'esthétisme présumé de la corrida - notion très subjective - n'enlève rien à la douleur des blessures infligées, ni à l'immoralité du spectacle. La beauté, pas plus que la tradition, la culture ou la passion, ne peuvent justifier que l'on applaudisse la mise à mort d'un animal qui, harcelé et blessé à l'arme blanche pendant vingt minutes, succombe lentement les poumons emplis de sang.

- Vous rappelez par ailleurs que vous êtes, à l'Assemblée nationale, membre du groupe d'étude sur la condition animale qui rassemble des députés travaillant sur les problématiques de l'éthique animale.

Votre collaboration à un groupe de députés qui souhaitent faire avancer la condition des animaux dans notre pays pose question. Promouvoir la corrida et travailler à l'élaboration de politiques publiques visant à faire reculer la souffrance animale dans notre pays, n'est-ce pas paradoxal ?

Vous dites assumer cette contradiction, mais nous vous rappelons qu'un député ne se représente pas lui-même ; il agit au nom du peuple et ne peut par conséquent prendre indûment des positions qui ne sont compréhensibles qu'à ses propres yeux.

Pour faire évoluer les lois en faveur du bien-être des animaux, leurs souffrances et le respect de leur intégrité physique doivent être pris en compte avant toute considération d'ordre esthétique ou culturel.

Madame Ménard, nous vous demandons de faire preuve d'objectivité, de cohérence, de sincérité et d'agir, à l'Assemblée nationale comme au Conseil municipal de Béziers, conformément à votre engagement au sein du groupe parlementaire Condition animale, **dans l'intérêt de tous les animaux et non dans l'intérêt du lobby de la tauromachie espagnole.**

Veuillez agréer, Madame la Députée, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le COLBAC, sa présidente Sophie Maffre-Baugé

---

<sup>1</sup> [Sondage IFOP 2018](#)

